



Assurances

Diffusion exclusive aux conseillers

Reconnaître les clients de fonds distincts

Les Fonds de placement garanti RBC® (FPG RBC) constituent une solution de placement efficace appuyée par la force et les solides antécédents à long terme de RBC, l'une des plus grandes institutions financières canadiennes et l'une des plus reconnues. Si vos clients investissent dans un FPG RBC, ils bénéficieront également de l'expérience reconnue et de l'expertise en gestion de placements de RBC Gestion mondiale d'actifs® (RBC GMA).

Les FPG RBC peuvent répondre à divers besoins des clients. Chaque série de FPG RBC a été conçue en fonction des besoins et de l'étape de la vie de vos clients. En vous familiarisant avec la situation financière des clients et leurs objectifs financiers, vous pouvez leur expliquer comment les FPG RBC s'insèrent dans leur plan financier lorsqu'ils ont la bonne série.

Jeunes professionnels/familles

Les membres de ce groupe démographique cherchent à bâtir leur avenir. Pour eux, faire fructifier leurs économies est tout aussi important que de protéger ce qu'ils ont accumulé jusqu'à présent. Ils ont toujours l'avantage d'un horizon de placement à long terme ; ils peuvent donc mettre davantage l'accent sur la croissance et moins sur les garanties.

Songez à :

- **la série Placements** qui offre un potentiel de croissance élevé et une certaine protection contre les baisses.

Propriétaires d'entreprise

Les propriétaires de petites entreprises (non constituées en personne morale), qui ont des actifs personnels qu'ils veulent dissocier de leur entreprise. Il est important pour eux d'avoir accès à leur argent personnel, ils ne veulent donc pas l'immobiliser ; ils tiennent également à avoir un potentiel de croissance.

Songez à :

- **la série Placements** qui offre un potentiel de croissance élevé, une protection contre les baisses et une possibilité de protection des actifs personnels contre les créanciers.

Série Placements

- Une garantie à l'échéance de 75 %
- Une garantie de la prestation de décès de 75 %
- Une solution simple et abordable et un potentiel de croissance maximum

Série 1

- Une garantie à l'échéance de 75 %
- Une garantie de la prestation de décès de 100 %
- Garanties améliorées pour répondre aux besoins de vos clients en matière de protection du capital et potentiel de croissance

Série 2

- Une garantie à l'échéance de 75 %
- Une garantie de la prestation de décès de 100 % et des rajustements annuels facultatifs
- Protection maximale du capital avec option de cristalliser la croissance du capital

Personnes proches de la retraite

Ce groupe a accumulé de bonnes économies et a un revenu disponible supérieur. Le potentiel de croissance est moins important maintenant ; ces personnes cherchent plutôt à s'assurer qu'elles conserveront leur mode de vie à la retraite.

Songez à :

- **la Série 1** qui offre un potentiel de croissance élevé et une protection contre les baisses.

Retraités

Les clients qui sont retraités ou semi-retraités et qui veulent s'assurer qu'ils ne manquent jamais d'argent à la retraite. Ils aimeraient voir une certaine croissance de leur portefeuille, mais ce n'est pas leur principale préoccupation.

Songez à :

- **la Série 1** qui offre un potentiel de croissance élevé et une protection contre les baisses ;
- **la Série 2** qui est une excellente option pour faire croître le patrimoine et profiter de la protection de garanties d'assurance ;
- **la rente immédiate** pour compléter le revenu de retraite et fournir un revenu garanti à vie.

Succession/Génération futures :

Les clients qui veulent avoir l'esprit tranquille en sachant que les droits de succession sont couverts et que leurs proches recevront l'héritage qu'ils leur ont laissé.

Songez à :

- **la Série 2** qui est une excellente option pour faire croître le patrimoine et profiter de la protection de garanties d'assurance.

Pour en savoir plus sur les fonds de placement garanti RBC, visiter le [Centre des ressources](#) ou communiquer avec :

- **Le bureau de votre agent général délégué/compte national**
- **Votre Conseiller à la vente**
 - **AGD: 1 866 235-4332**
 - **ACCFM/OCRCVM: 1 888 770-2586, option 3**

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du souscripteur et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les Fonds de placement garanti RBC sont des contrats de rente individuels à capital variable, appelés fonds distincts. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Les détails du contrat applicable figurant dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse <http://www.rbcassurances.com/fonds-distincts>.